

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Envoyé en Préfecture le 27/07/2021
Reçu en Préfecture le 27/07/2021
Affiché le 27/07/2021
FD = 056 - 215 601 345 - 20210727 1066 AU

Décision numéro 37/2021 du 27 juillet 2021

OBJET : Passation d'un marché de services avec la SARL LE BORGNE de Trévé pour la création d'une clôture dans la rue du Four
Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la nécessité de construire une clôture de grillage rigide avec soubassement dans la rue du Four,

Vu la proposition de l'entreprise Le Borgne paysage du 29 avril 2021,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de services avec effet au 26 juillet 2021 avec la SARL LE BORGNE Maxime Paysage de Trévé (22) pour la création d'une clôture de grillage rigide avec soubassement dans la rue du Four.

Le coût s'élève à 2 046 euros HT.

Fait à Mohon le 27 juillet 2021
Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

